

# **COMMUNE DE WIESVILLER**

## **COMPTE-RENDU**

Département  
de la Moselle

### **CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du 24 avril 2026 à 19 h 00**

Nombre des membres  
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents :  
15

**PRESENTS** : SCHALLHAMMER Dominique; LETT Michel;  
SCHWARTZ Marlène; LETT Mathieu; SCHEIDHAUER Anne  
EYERMANN Elodie; THALEZ Robin; SCHNEIDER Agathe;  
BOUR Aurélien, KAREL David, WACK Félicien, SCHUSTER  
Anne Elodie, PEIFER Emilie, HAM Anthony  
**Absent(s) excusé(s) : -**

Date de convocation :  
17.04.2026

Nombre de procuration(s) : 0

**Absent(s) non excusé(s) : -**

Secrétaire de séance : SCHUSTER Anne Elodie

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal du 22 mars 2026**
- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**
- **Affectation résultats de l'exercice 2025**
- **Fixation et Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2026**
- **Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs**
- **Présentation et Vote du Budget Primitif 2026**
- **Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement**
- **Emplois saisonniers 2026**
- **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement 2024**
- **Location et mise à disposition équipements communaux**
- **Divers**

**Le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 22 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.**

## I - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 présenté par le Maire,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après lecture, Monsieur le Maire se retire et il est procédé à l'élection du Président de séance pour l'approbation du CFU 2025.

Mme SCHALLHAMMER Dominique, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, est élue présidente et invite le Conseil Municipal au vote du CFU.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Considérant** les éléments susvisés ;

sous la présidence de Mme SCHALLHAMMER Dominique, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	537 053.45 €	155 862.27 €	692 915.72 €
RECETTES	626 566.01 €	181 004.24 €	874 804.00 €
RESULTAT de l'exercice	+ 89 512.56 €	+ 25 141.97 €	+ 114 654.53 €
RESULTATS REPORTES 2024	+ 64 495.47 €	- 115 600.00 €	- 51 104.53 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>+ 154 008.03 €</b>	<b>- 90 458.03 €</b>	<b>+ 63 550.00 €</b>
RESTES A REALISER	0 €	0 €	R + 0 € D - 0 €
RESULTATS CUMULE	+ 154 008.03 €	- 90 458.03 €	+ 63 550.00 €

- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **II - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2025**

Le conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025  
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT CUMULE 2025	RESTES A REALISER A REPORTER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 115 600.00 €	+ 25 141.97 €	-90 458.03 €	0		- 90 458.03 €
				0		
FONCT	+ 64 495.47 €	+ 89 512.56 €	+154 008.03 €			+ 154 008.03 €

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 : + 154 008.03 €**

- Affectation au **compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : 90 500.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté au **compte 002** : 63 508.03 €

## **III - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que les taux des taxes directes locales sont fixés annuellement par le Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

**de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026 comme suit**

- Taux TFPB : **32,42 %**
- Taux TFPNB : **70,63 %**
- Taux T.H : **14.84 %** Vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH).

## **IV - RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal,  
Sur rapport du Maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal établi en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de proposer une liste de personnes susceptibles d'intégrer la Commission Communale des Impôts Directs,

Après en avoir délibéré,

Propose, aux Services Fiscaux, les personnes suivantes :

Président	:	PHILIPPI Franck
Titulaires	:	LETT Michel SCHALLHAMMER Dominique SCHWARTZ Marlène PEIFER Emilie EYERMANN Elodie SCHEIDHAUER Anne THALEZ Robin SCHNEIDER Agathe KAREL David WACK Félicien LETT Mathieu BOUR Aurélien
Suppléants	:	PIRON Christelle JANZAM Dominique SCHUSTER Anne Elodie HAM Anthony MULLER Richard KUHN Florence née BEHR CHATTE François-Xavier PISSONNIER Sophie née WOLMER KARMANN Hubert DANIEL Nathalie (FRANCK) PETIT Pascal WAGNER Manuel

## **V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 tel qu'il a été présenté par le maire et dont les dépenses et les recettes s'établissent comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>
<b>RECETTES</b>	<b>642 736.03 €</b>	<b>328 458.03 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>642 736.03 €</b>	<b>328 458.03 €</b>

## **VI - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de **crédits de chapitre à chapitre** au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à Chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

## **VII - EMPLOI SAISONNIERS 2026**

Le maire propose, comme depuis plusieurs années maintenant, de renouveler la création de 2 postes d'emplois saisonniers pour la période estivale des mois de juillet et août 2026.

Dans le cadre de cette opération visant à permettre aux jeunes du village d'accéder à une première expérience professionnelle, il souhaite ouvrir les candidatures à compter de leur 17<sup>ème</sup> année au lieu de 18 ans auparavant. Les contrats saisonniers sont destinés à deux jeunes gens, à raison d'un mois chacun, et sélectionnés par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** à l'unanimité

de renouveler la création de 2 postes d'emplois saisonniers pour la période estivale des mois de juillet et août 2026 selon les conditions proposées ci-dessus par le Maire.

## **VIII - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2024**

Considérant que différents documents liés à la gestion de l'eau doivent être présentés annuellement au Conseil municipal, le Maire expose succinctement les différents rapports transmis par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Ainsi, le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable réalisé par le la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Dans la continuité, le Maire précise au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif réalisé par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation aux différents rapports.

## **IX - LOCATION ET MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT COMMUNAUX**

M. LETT Mathieu, conseiller délégué, présente au Conseil Municipal quelques modifications qu'il souhaite apporté au fonctionnement de la location des salles communales, à savoir :

### **En ce qui concerne la Salle Polyvalente :**

- Mise en place d'un formulaire d'état des lieux avant et après location intégrant les extérieurs
- Possibilité de nettoyage des verres par la commune :  
**1 €/verre sur la base de 100 verres minimum**
- Possibilité de nettoyage et rangement des locaux par la commune « à titre exceptionnel »  
(soumis à validation par une commission) :  
**forfait 400 €**
- Tarification supplémentaire pour le nettoyage par la commune des locaux et/ou des verres non remis dans l'état de propreté tel que constaté lors de l'état des lieux initial :  
**sur la base forfaitaire de 40 €/heure entamée**

### **En ce qui concerne le Foyer Saint Barthélémy :**

- Mise à disposition du Foyer St Barthélémy aux extérieurs du village au prix de  
**130 €/location + facturation des fluides (0.32 €/kw)**
- Tarification supplémentaire pour le nettoyage par la commune des locaux et/ou des verres non remis dans l'état de propreté tel que constaté lors de l'état des lieux initial :  
**sur la base forfaitaire de 40 €/heure entamée**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **ACCEPTE**

la proposition de modification des modalités de location des salles communales tel que proposé ci-dessus et s'engage à revoir ces nouvelles conditions en cas de nécessité.

## **X - DIVERS :**

- Le Maire informe le Conseil Municipal des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des maisons sise au 26 rue de la Chapelle et 7 rue des Tilleuls.

Le Maire  
Franck PHILIPPI